

**RÉCAPITULATIF et MODE DE TRANSMISSION DES PIÈCES À FOURNIR POUR L'INSCRIPTION A L'EXAMEN
PROFESSIONNEL D'ACCES PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE AU GRADE DE TECHNICIEN TERRITORIAL
PRINCIPAL DE 2EME CLASSE
SESSION 2027**

À LIRE TRÈS ATTENTIVEMENT et À CONSERVER

Les candidats doivent fournir au CIG de la Grande Couronne, service instructeur, au plus tard au 1er jour de l'épreuve écrite d'admissibilité soit le 15 AVRIL 2027, les pièces suivantes :

- L'état des services complété et signé par votre employeur. Ce document doit être signé par votre employeur (élu(e) ou personne agissant par délégation) qui doit également attester que vous êtes en fonction à la date de clôture des inscriptions.
- La copie du dernier arrêté d'avancement d'échelon

Pour les personnes ayant déclaré, lors de leur préinscription, être en situation de handicap et vouloir bénéficier d'un aménagement d'épreuves, un modèle de certificat médical à faire compléter par un médecin agréé autre que votre médecin traitant, sera mis à votre disposition après la date de clôture des inscriptions sur votre espace sécurisé.

Ce certificat devra être retourné au CIG de la Grande Couronne (via l'espace sécurisé), au plus tard le 03 MARS 2027. Seul le modèle de certificat médical établi par le CIG de la Grande Couronne sera accepté.

COMMENT CONSULTER L'AVANCÉE DE MON DOSSIER ?

Le suivi de votre inscription ainsi que la consultation de votre dossier n'est possible que par la connexion à votre espace sécurisé. Cet espace vous permet de visualiser l'ensemble des informations que vous avez indiquées lors de votre préinscription (type de concours, votre identité, votre adresse).

Si vous constatez des erreurs dans la saisie ou si vos coordonnées changent, vous pourrez y effectuer les modifications nécessaires.

Un message en haut de la page de votre espace sécurisé va vous permettre de connaître l'état d'avancement de votre dossier :

- En cours de transfert : mention qui apparaît une fois que vous avez validé votre inscription.

- Dossier en cours d'instruction : un mail d'accusé réception vous a été adressé. La validation de votre inscription a été prise en compte.

Attention, l'instruction des dossiers ne débute qu'après la date de clôture du dépôt du formulaire d'inscription.

- Dossier complet : votre dossier a été instruit par le département concours, les pièces fournies sont recevables et vous remplissez donc les conditions requises. Une attestation de validation est déposée sur votre espace sécurisé.

- Dossier incomplet : merci de transmettre les pièces demandées : votre dossier a été instruit par le département concours mais il manque une ou plusieurs pièces permettant de vérifier la recevabilité de votre candidature. Le courrier mentionnant la ou les pièce(s) à fournir est déposé dans votre espace sécurisé.

- Dossier rejeté : au vu des éléments fournis, vous ne remplissez pas les conditions requises pour participer à cet examen professionnel. Vous recevrez un courrier recommandé de non admission à concourir mentionnant les raisons de ce rejet.

- Vous êtes admis(e) à concourir / admis(e) à concourir sous réserve : vous recevrez alors un mail vous informant du dépôt de la convocation aux épreuves écrites d'admissibilité dans votre espace sécurisé.

- Résultats d'admissibilité

Vous aurez accès :

- si vous êtes NON ADMISSIBLE, à vos résultats (notes), sur votre accès sécurisé,
 - si vous êtes ADMISSIBLE, aux lieux, dates et horaires de l'épreuve d'admission sur votre espace sécurisé.
- Votre convocation sera déposée sur votre espace sécurisé au plus tard, 10 jours avant la date de début de l'épreuve orale obligatoire. Un mail vous informera de ce dépôt.

- Résultats d'admission

Vous saurez si vous avez été déclaré(e) « ADMIS(E) » ou « NON ADMIS(E) » à l'examen professionnel sur votre accès sécurisé. Vous aurez accès à vos résultats (notes des épreuves d'admissibilité et d'admission).

Un mail vous informera de ce dépôt.

NB : Vous pourrez imprimer, le cas échéant, les attestations de présence aux différentes épreuves (admissibilité, admission). Certains documents pourront également vous être adressés par mail.